

PREPARER SON INSCRIPTION EN FORMATION

A l'issue des tests d'entrée, le jour du positionnement (le 14 décembre), se déroule l'inscription en formation BPJEPS AGFF (janvier - décembre 2013).

La situation au regard de l'alternance et du financement est alors étudiée selon les possibilités suivantes :

1) Contrat ou période de professionnalisation

Renseigné par l'EMSP et signé par l'employeur et le stagiaire

Financement

La formation est prise en charge partiellement ou dans son intégralité, en fonction de l'acceptation du fonds de formation ou OPCA (AGEFOS ou OPCALIA)

Alternance

20h par semaine en contrat de travail au sein d'une structure d'accueil

2) Prise en charge de la formation

Conseil Régional, Villes, Club, Pôle Emploi, CAF, DIF, CIF, plan de formation, FAJ...
Avec présentation des pièces justificatives

Financement

La formation peut être prise en charge partiellement ou dans son intégralité par un ou plusieurs financeurs
Chèque de caution de 7500 € à remettre à l'EMSP

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

3) Financement individuel : 7500 €

Financement

A régler par chèque à l'ordre de l'EMSP, remis en banque au 31 janvier 2012

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

4) Financement individuel via un prêt étudiant avec la Société Générale - partenaire du CESA et de l'EMSP

Financement

Possibilité de débiter le remboursement des échéances 1,2 ou 3 ans après le début de la formation
Prêt jusqu'à 9 ans, à taux préférentiel (2,82 %)
Exemple : début du remboursement en janvier 2014, puis 137 € par mois pendant 5 ans
Chèque de 7500 € à remettre à l'ordre de l'EMSP, remis en banque au 31 janvier 2012, après acceptation

Alternance

15h par semaine en convention de stage au sein d'une structure d'accueil

+ Offres privilèges dans le cadre d'une ouverture de compte d'un étudiant CESA/EMSP, avec ou sans prêt